



## **Mutualisation des achats dans les secteurs sanitaire et médico-social Le RESAH-IDF et l'UGAP signent une convention de partenariat**

10.01.12 - 16:36 - HOSPIMEDIA | Le Groupement d'intérêt public (GIP) Réseau des acheteurs hospitaliers d'Île-de-France (RESAH-IDF) et la centrale d'achat public Union des groupements d'achats publics (UGAP) viennent de signer une convention de partenariat dont le but est de *"mettre en synergie leurs activités de mutualisation des achats"* dans les secteurs sanitaire et médico-social. Cette convention, indiquent-ils dans un communiqué commun, prévoit alors la mise en place de conditions tarifaires minorées, au profit des adhérents du réseau (<http://www.resah-idf.com/>), sur des segments qu'il ne couvre pas, via des groupements de commandes ou en qualité de centrale d'achat.

Cette convention devrait aussi permettre l'ouverture d'un espace privatif de visualisation de l'ensemble de ces offres et de commande en ligne sur le site Internet de l'UGAP (<http://www.ugap.fr/>) à destination des adhérents du RESAH-IDF. L'organisation de réunions d'information est également prévue afin de présenter aux établissements membres du réseau les offres de la centrale d'achat.

Par ailleurs, les deux organismes souhaitent développer des initiatives conjointes dans les domaines des acquisitions spécifiques au secteur médico-social mais aussi des achats de produits ou de solutions innovantes. Cette collaboration, qui s'inscrit dans le cadre du programme Performance hospitalière pour des achats responsables (PHARE, lire aussi notre [article du 03/10/2011 \(\[http://abonnes.hospimedia.fr/articles/un\\\_programme\\\_national\\\_pour\\\_valoriser\\\_la\\\_mutualisation\\\_et\\\_la\\\_fonction\\\_achats\]\(http://abonnes.hospimedia.fr/articles/un\_programme\_national\_pour\_valoriser\_la\_mutualisation\_et\_la\_fonction\_achats\)\)](http://abonnes.hospimedia.fr/articles/un_programme_national_pour_valoriser_la_mutualisation_et_la_fonction_achats)), devrait aussi permettre au RESAH-IDF et à l'UGAP de porter une *"attention particulière aux offres émanant des entreprises ayant le statut de PME ou d'Entreprise de taille intermédiaire (ETI)"*.

G.T.

### **Tous droits réservés 2001/2012 - HOSPIMEDIA**

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique conditions d'utilisation.